

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 06 juillet à 9h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de Chéroy, sur la convocation et la présidence de Henri de RAINCOURT.

**Délibération 2017-09-10**

Date de convocation : 29 juin 2017

Présents : les membres du Conseil Communautaire

Absents ayant donné pouvoir : David ROUSSEL ayant donné pouvoir à Claude VIGNEAUX, Philippe DE NIJS ayant donné pouvoir à Brigitte BERTEIGNE, Emmanuel ECKERT ayant donné pouvoir à Bernard MICHAUD, Etienne SEGUELAS ayant donné pouvoir à Annie ROGER, Corinne MOUROUX ayant donné pouvoir à Patrice MAISON, Liliane LAVAUX ayant donné pouvoir à Christian DESCHAMPS, Louise CARTIER ayant donné pouvoir à Robert BUZY, Olivier SICIAC ayant donné pouvoir à Mauricette DAUGE, Jean Baptiste LEMOYNE ayant donné pouvoir à Didier DELIGAND, Marcel MILACHON ayant donné pouvoir à Didier RENOUX.

Absents : Sandrine SABARD, Sylvie GUILPAIN, Henri de REVIERE, Laurence ALEPUZ, Philippe REGNARD, Florence BARDOT, Jean Maurice BOULANGER, Jérôme CORDIER, Patricia JOB, Alain CONSTAN.

Membres du Conseil Communautaire : 40

Membres en exercice : 40

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 30

Secrétaire de séance élue ce jour : Corinne PASQUIER

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

**Objet : URBANISME : Approbation de l'abrogation du PLU de Villethierry :**

Le Président rappelle que, suite à un recours exercé à l'encontre du PLU de Villethierry, le Tribunal Administratif de Dijon a ordonné que le PLU de Villethierry soit abrogé.

La CCGB a donc lancé les démarches nécessaires à l'abrogation de ce PLU.

Un dossier a été élaboré, les personnes publiques associées ont été sollicitées et une enquête publique a eu lieu du 5 mai au 23 mai 2017 inclus.

Dans ses rapport, avis et conclusion, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à l'abrogation du PLU de Villethierry.

Décision du Conseil communautaire :

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 123-19 et R 123-22-1,  
VU la délibération n°2015-12-12 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2015 prescrivant l'abrogation du PLU de Villethierry

Considérant que les personnes Publiques Associées ont été sollicitées préalablement à l'enquête,

VU l'enquête publique prescrite par le Président, organisée du 5 mai au 23 mai 2017 inclus, préalable à l'abrogation du PLU de Villethierry,

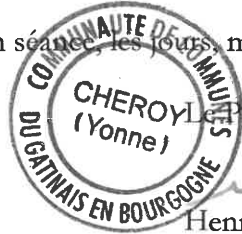
VU le rapport, avis et conclusion du commissaire-enquêteur rendu le 15 juin 2017 suite à l'enquête publique,

**APPROUVE l'abrogation du PLU de Villethierry,**

**MANDATE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Délibération publiée  
Le 19 juillet 2017



Le Président,

Henri de RAINCOURT  
Ancien Ministre  
Sénateur de l'Yonne